

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Département du NORD  
Arrondissement de Valenciennes

-----  
Délibération du Conseil Municipal de la ville  
d'HERGNIES

-----  
Séance du 11 avril 2024

-----  
Délibération n° 2024-016

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

**Présents :**

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint  
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Virginie VAN VOOREN, Betty VREVIN (arrivée à 19h28 à compter de la délibération n°2024-010) – Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :**

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI  
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD  
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Antoine RICHARD qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN  
Christelle GALLIEZ qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

**Absentes :**

Marie-Pierre SLATKOVIE  
Julie DI-CRISTINA

**A été nommée secrétaire de séance :** Dominique LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 05 avril 2024

**Objet : Cotisations à verser aux différents organismes pour 2024**

*Vu les commissions finances du 11 mars et du 26 mars 2024,  
Il est proposé les montants suivants :*

**Cotisations diverses (en euros)  
Année 2024 Imputation budgétaire : 6281 - ...**

<b><u>Organismes concernés</u></b>	<b>Montant alloué en 2023</b>	<b>Montant proposé pour 2024</b>
024 - Association des Maires du Nord	920,00 €	<b>920,75 €</b>
024 - Association des communes minières du Nord-Pas-De-Calais	628,88 €	<b>674,40 €</b>
024 - Agence d'Ingénierie départemental du Nord	937,65 €	<b>937,23 €</b>
026 - Chambre des Métiers	Non versé	<b>500 € prévisionnel</b>

024 - Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	Non versé	<b>100,00 € prévisionnel</b>
024 - ILCG	200,00 €	<b>200,00 €</b>
024 - RVVN	1 196,50 €	<b>1 196,30 €</b>
024 – CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord	/	<b>500 €</b>
024 - ANPCEN	Non versé	<b>150,00 €</b>
4213 - Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut	2 122,20 €	<b>2 334,42 €</b>
4213 - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) - OVJS	673,80 €	<b>674,40 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 679,03 €</b>	<b>8 187,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE

A l'unanimité par 25 voix pour,

- **De prendre acte des montants des cotisations dues aux divers organismes, mentionnés dans le tableau ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions inhérentes au versement des cotisations sollicitées.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 23/04/2024

- Publication sur le site internet de la ville le : 23/04/2024